

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 RÉGION DE L'OUEST

 DÉPARTEMENT MENOUA

 COMMUNE PENKA-MICHEL

 SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work - Fatherland

 WEST REGION

 MENOUA DIVISION

 PENKA-MICHEL COUNCIL

 PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N°_08 / 21/DM/C/PM/SG/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/C.PM/SG/CIPM/2021 DU 24/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES ROUTES COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE PENKA-MICHEL, DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST, LOT 1,2 ET 3 EN PROCEDURE D'URGENCE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PENKA-MICHEL

*Vu la constitution ;
 Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
 Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu le décret n° 62/COR du 26 décembre 1962 portant création de la Commune Mixte Rurale de Penka-Michel ;
 Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes ;
 Vu le décret n°10/1734/PM du 1er juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
 Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions Administratives portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
 Vu le décret n° 2019 /536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur MBOKE GODLIVE NTUA, Administrateur Civile principal aux fonctions de Préfet du Département de la MENOUA ;
 Vu l'Arrêté n° 000032/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Penka-Michel
 Vu la signature et la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 la circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2021 ;
 Vu la décision N°00000157/ CAB /MINMAP/du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passations des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;
 VU les nécessités de services ;*

DECIDE.

Article 1^{er} : les entreprises ci-dessous désignées sont retenue pour l'exécution du marché objet DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT NN°04/AONO/C.PM/SG/CIPM/2021 DU 24/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES ROUTES COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE PENKA-MICHEL, DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST, LOT 1,2 ET 3 EN PROCEDURE D'URGENCE

Il s'agit de :

N°	DC	Lot	Désignation de l'entreprise	Délai Proposé	Montant TTC D'attribution en F CFA	financement
01	04/AONA/CPM	01	GROUPE TENEKAM EDWIGE NATHALIE SARL, BP : 322 Bafoussam, Tel : 672 72 67 67	3 MOIS	26 539 063 Vingt-six millions cinq cent trente-neuf mille soixante trois	BIP MINADER

01	04/AONA/CPM	02	ETS BERRIN , BP : 615 Douala Tel : 675 43 82 52/ 699 59 90 54	3 MOIS	26 903 935	Vingt-six millions neuf cent trois mille neuf cent trente cinq	BIP MINTP
	04/AONA/CPM	03	ETS MAFO ET FILS BP : 529 BAFOUSSAM TEL : 699 61 77 22		9 999 876	Neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante seize	MINDEVEL

Ces entreprises sont invitées à se rapprocher d'urgence du Service des marchés de la commune de Penka-Michel pour les modalités de réalisation dudit marché ;

Article 2 : la présente décision sera enregistrée puis communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- PREFECTURE/MENOUA
- MNMAP/MENOUA
- ARMP
- RECEVEUR MUNICIPAL/Penka-Michel
- Intéressé
- CHRONO/ARCHIVE

